INDEX

DE

L'ACTE DU BUREAU DES POSTES.

A

•	PAGE	SEC.
Abrogation des lois provinciales	2	3
Acte concernant l'administration du revenu, application de l'	`4	6
dans le cas de poursuites contre des Maîtres de Poste.	36	88
Acte des droits de douane, s'applique aux employés des Bureaux de Poste.	37	90
Actions en recouvrement de droits de port	6	10
Limitation des.	18	46
Portées au nom du Maître Général des Postes	36	89
Adjudication des contrats de la malle.		51
Adresses aux législatures locales, expédiées en franchise	. 1š	38
Affiches, taxe sur les	10	26
Affidavits	12	$\overline{32}$
Affidaviís. Allégation générale.	$\overline{34}$	84
Amendement ou abrogation des règlements.	$\tilde{5}$	ĭô
Amende à défaut de donner caution après acceptation d'une soumission	21	54
comment recouvrable	$\overline{21}$	54
Amendes et offenses (Voir Offenses.)	21	01
pour contraventions aux règlements	6	10
Amendes imposées aux entrepreneurs du transport de la malle	27	76
Annonce des lettres tombées en rebut.	16	41
des contrats de la malle		51
Application des paiements par les Maîtres de Poste après un nouveau cau-	- 20	O.L
tionnement	18	46
de l'acte de l'administration du revenu.	4	6
Argent contenu dans les lettres tombées en rebut.	16	40
Afgent contenu dans les lettres tombées en rebut		67
déposé aux caisses d'épargnes.	24	
Arrangements relatifs aux bureaux de poste, continués provisoirement	3	3
avec les autorités postales, hors du Canada.	5	10
Autorités postales hors du Canada, arrangements avec les	5	10
and the second of the second o		
\mathbf{B}		
Boîtes aux lettres sur rues, dommages causés aux	- 33	80.
Etablissement de.	6	10
Boutures, taxes sur les.	10	26
Brefs.	10	32
DICIO	12	34